Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Développement des filières et de l'emploi** **Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie** **Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRT2017261C**	**Instruction technique** **DGPE/SDFCB/2020-437** **02/07/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Lancement de l'enquête statistique annuelle portant sur la campagne 2019-2020 de ventes en France de plants forestiers

Destinataires d'exécution
DRAAF

Résumé : La collecte auprès des professionnels, par les agents des DRAAF, des informations nécessaires à la réalisation de l'enquête statistique annuelle 2019-2020 sur la production et la vente de plants forestiers s'effectuera sur le formulaire ci-joint. Celui-ci intègre notamment les quatre catégories de commercialisation des plants forestiers (testée, qualifiée, sélectionnée et identifiée). Il comprend la liste des espèces réglementées, ainsi qu'une liste d'espèces non réglementées utilisées en boisement sur le territoire national.

Textes de référence :loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

Pour tenir compte de la spécificité des entreprises de reboisement et de négoce de plants, un modèle particulier de courrier et de questionnaire confidentiel a été conçu. Précisons que les demandes d'informations complémentaires relatives au contrôle réglementaire des reboiseurs doivent être adressées par courrier distinct.

Vous voudrez bien transmettre les documents joints en annexe à l'ensemble des fournisseurs de matériels forestiers de reproduction (MFR), déclarés auprès du préfet de région (arrêté du 24 octobre 2003 relatif aux modalités de déclaration de l'activité de fournisseur de matériels forestiers de reproduction) :

ANNEXE 1 - Le courrier aux professionnels (version pépinière) ;
ANNEXE 2 - Le courrier aux professionnels (version négociant) ;
ANNEXE 3 - Le questionnaire confidentiel (mention légale et texte de présentation) ;
ANNEXE 4 – Le questionnaire confidentiel (plants forestiers : 4A pépinières toutes essences, 4A1 pépinières de peupliers ou 4B négociants ; boutures pour taillis à courte rotation : 4C pépinières et négociants).

Doivent être déclarés dans l'enquête tous les plants et plançons forestiers (issus de matériels de base forestiers et de qualité loyale et marchande), produits, importés, vendus en France ou exportés par les établissements de chaque région administrative, entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020. Sont concernées par ces dispositions les espèces forestières réglementées (arrêté du 24 octobre 2003 modifié, relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction), ainsi que les plants d'espèces forestières non réglementées destinés à des plantations forestières. Conformément à la réglementation, les plants forestiers (tels que définis ci-dessus) doivent obligatoirement être commercialisés avec l'indication de la catégorie du matériel admis dont ils sont issus. Si les plants ont été vendus en tant que plants d'ornement et enregistrés en tant que tels par l'entreprise, ils ne seront pas pris en compte dans cette enquête.

Pour les entreprises de reboisement, ayant une activité de négoce, seules celles ayant eu une activité d'importation ou d'exportation de plants seront prises en compte.

Dans le formulaire d'enquête (annexe 4), l'addition des colonnes E, F, K et L (origine des plants) doit être égale à la somme des colonnes Q et V (destination des plants).
Pour la production propre vendue, les importations, les ventes en France et les exportations les colonnes concernant les catégories commerciales doivent être complétées.

Sauf dans quelques rares cas de matériels forestiers de reproduction vendus sans catégorie de commercialisation (stocks d'espèces nouvellement réglementées ou certaines importations en provenance de pays tiers), l'addition des colonnes A, B, C, D est égale à E et F, l'addition des colonnes G, H, I, J est égale à K, l'addition des colonnes M, N, O, P est égale à Q et l'addition des colonnes R, S, T, U est égale à V.

Les plants déclarés dans les colonnes K (importations) et L (achats en France) sont ceux qui ont été effectivement vendus. Les plants achetés en France et détruits doivent seulement figurer dans la

colonne W « invendus ». Ceux importés et détruits ne doivent pas être comptabilisés.

Vous voudrez bien assurer la vérification et la saisie informatique des informations contenues dans le questionnaire confidentiel dûment complété par les entreprises. Vous utiliserez pour cela le modèle de fichier Excel joint en annexe 4. Le fichier complet devra être retourné par messagerie, au plus tard le 15 octobre 2020, à l'attention de Cécile Joyeau (INRAE – Unité de recherche « Ecosystèmes forestiers »), à l'adresse courriel : cecile.joyeau@inrae.fr .

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les difficultés éventuelles soulevées par la présente instruction technique.

Le Sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Sylvain RÉALLON

ANNEXE 1

Courrier destiné aux pépiniéristes et relatif à l'enquête statistique annuelle sur la production et la vente de plants forestiers

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises-SDFE-SDFCB Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de …… Adresse : Dossier suivi par : …… *(agent chargé d'effectuer l'enquête statistique obligatoire sur les pépiniéristes et négociants en plants forestiers)* Tel : Courriel :	A l'attention de …… <u>Adresse et coordonnées du siège social :</u> *:* <u>Adresse du site de production enquêté :</u> *(si différent)*

Madame, Monsieur,

Les producteurs et négociants en plants forestiers sont soumis à une enquête statistique annuelle obligatoire réalisée dans le cadre de la loi du 7 juin 1951. Le refus de fournir les renseignements qui vous sont demandés vous fait encourir les peines d'amende prévues par la loi précitée.

Les agents enquêteurs sont astreints au secret professionnel et les renseignements recueillis ne peuvent être détournés de leur but statistique. Ceci garantit notamment qu'ils ne seront pas utilisés par quiconque à des fins de contrôle fiscal.

Les résultats de l'enquête statistique font l'objet d'une publication par note de service ministérielle. Ils sont intégrés dans l'annuaire statistique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et constituent une documentation précieuse pour le suivi et l'anticipation des évolutions de la filière française « boisement/reboisement forestier ».

L'agent chargé du contrôle des pépinières forestières en région …… , effectuera cette enquête dans votre établissement, pour la campagne de ventes 2019-2020. A ce titre, il se rendra le ……. à partir de … heures à l'adresse suivante :

En cas d'impossibilité de votre part, je vous remercie de l'en informer dès réception du présent courrier. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister (ou vous faire représenter) aux opérations de comptage auxquelles procédera le contrôleur et préparer à son attention le questionnaire figurant au verso, ainsi que les tableaux ci-joints dûment complétés.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ANNEXE 2

Courrier destiné aux entreprises de négoce de plants forestiers, relatif à l'enquête statistique annuelle sur la production et la vente de plants forestiers

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises – SDFE - SDFCB Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de ……. Adresse : Dossier suivi par : ……. *(agent chargé d'effectuer l'enquête statistique obligatoire sur les pépiniéristes et négociants en plants forestiers)* Tel : Courriel :	A l'attention de …… Adresse et coordonnées du siège social :

Madame, Monsieur,

Les producteurs et négociants en plants forestiers sont soumis à une enquête statistique annuelle obligatoire réalisée dans le cadre de la loi du 7 juin 1951. Le refus de fournir les renseignements qui vous sont demandés vous fait encourir les peines d'amende prévues par la loi précitée.

Les agents enquêteurs sont astreints au secret professionnel et les renseignements recueillis ne peuvent être détournés de leur but statistique. Ceci garantit notamment qu'ils ne seront pas utilisés par quiconque à des fins de contrôle fiscal.

Les résultats de l'enquête statistique font l'objet d'une publication par note de service ministérielle. Ils sont intégrés dans l'annuaire statistique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et constituent une documentation précieuse pour le suivi et l'anticipation des évolutions de la filière française « boisement/reboisement forestier ».

Votre établissement exerçant une activité de négoce de plants forestiers, vous êtes tenu de répondre à cette enquête. Si vous avez importé ou exporté des plants forestiers au cours de la campagne de commercialisation 2019-2020, vous voudrez bien compléter le questionnaire ci-joint et le retourner à la DRAAF, à l'attention de …….. au plus tard le …….

Si vous n'avez ni exporté, ni importé des plants forestiers, je vous remercie de me répondre par un état négatif.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL ENQUÊTE 2019-2020

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Ce questionnaire confidentiel est destiné au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises/SDFE/SDFCB/Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP.x 32.

Recommandations pour remplir le questionnaire en annexe 4 :

Entreprises concernées obligatoirement par cette enquête :
- toutes les pépinières ayant produit, importé, vendu en France et exporté des plants forestiers,
- les entreprises de travaux forestiers et de négoce ayant importé ou exporté des plants forestiers **ou en ayant détruit**.

Types de plants à prendre en compte au titre des plants forestiers produits et/ou vendus :
Sont considérés comme plants forestiers, indépendamment de l'utilisation finale qui pourra en être faite, tous les plants issus de graines ou de boutures **provenant de matériels de base admis au registre national des matériels de base forestiers**.

Les **plants pris en compte** dans cette enquête sont exclusivement ceux estimés "bons à planter" c'est-à-dire considérés comme pouvant atteindre la **qualité loyale et marchande** (arrêté du 29 novembre 2003 modifié relatif à certaines normes qualitatives applicables à la production sur le territoire national de matériels forestiers de reproduction). Ils peuvent avoir été semés en pépinière ou repiqués suite à un échange de semis. Les plants déclarés en négoce sont ceux qui ont été achetés et revendus en l'état.

Les invendus forestiers :
Les plants comptabilisés dans la colonne « Invendus forestiers » correspondent à des **plants de qualité loyale et marchande qui n'ont pas pu être vendus faute de débouchés**. Ils sont soit détruits soit conservés une ou plusieurs années pour être vendus ultérieurement comme plants non destinés à des fins forestières (car ne répondant plus aux normes de qualité loyale et marchande de commercialisation à fin forestière).

Règles concernant l'équilibre des données saisies dans les différentes colonnes :

L'addition des colonnes E, F, K, L et M (origine des plants) doit être **égale à la somme des colonnes R et W** (destination des plants).

Conformément à la réglementation, les plants forestiers (tels que définis ci-dessus) doivent obligatoirement être commercialisés avec **l'indication de la catégorie du matériel admis dont ils sont issus**, sauf dans le cas de plants ayant explicitement fait l'objet d'un déclassement en plants d'ornements qui ne devront pas être pris en compte dans cette enquête.

Il conviendra donc de bien remplir les colonnes concernant les catégories commerciales, pour la production propre vendue, pour les importations, pour les ventes en France et pour les exportations. Sauf dans quelques rares cas de matériels forestiers de reproduction vendus sans catégorie de commercialisation (stocks d'espèces nouvellement réglementées ou certaines importations en provenance de pays tiers). **L'addition des colonnes A, B, C, D est égale à E et F, l'addition des colonnes G, H, I, J est égale à K et L, l'addition des colonnes N, O, P, Q est égale à R et l'addition des colonnes S, T, U, V est égale à W.**

Les plants déclarés dans les colonnes **K, L et M** sont ceux, **importés ou achetés en France, qui ont été effectivement vendus. Les plants achetés en France et détruits doivent juste figurer dans la colonne W « invendus ». Ceux importés et détruits ne doivent pas être comptabilisés.**

NB : le **formulaire de saisie** a été **modifié,** pour faciliter la consolidation des données au plan national, vous devez **impérativement renseigner** le formulaire qui vous a été envoyé pour **la campagne 2019-20** et ne surtout pas réutiliser le formulaire de l'an dernier.

ANNEXE 4A

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les pépinières)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERES
1er juillet **2019** - 30 juin **2020**

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) :	Feuillus-résineux :	
	Peupliers :	
	TOTAL :	0

RESINEUX

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Abies alba																								
Abies bornmuelleriana																								
Abies cephalonica																								
Abies grandis																								
Abies pinsapo																								
Cedrus atlantica																								
Cedrus libani																								
Larix decidua																								
Larix kaempferi																								
Larix sibirica																								
Larix eurolepis																								
Picea abies																								
Picea sitchensis																								
Pinus brutia																								
Pinus canariensis																								
Pinus cembra																								
Pinus contorta																								
Pinus halepensis																								
Pinus leucodermis																								
Pinus nigra ssp salzmannii																								
Pinus nigra var. calabrica																								
Pinus nigra var. corsicana																								
Pinus nigra ssp nigra																								
Pinus pinaster																								
Pinus pinea																								
Pinus radiata																								
Pinus sylvestris																								
Pinus taeda																								
Pseudotsuga menziesii																								
Total résineux																								

FEUILLUS

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Acer campestre																								
Acer platanoides																								
Acer pseudoplatanus																								
Alnus cordata																								
Alnus glutinosa																								
Alnus incana																								
Betula pendula																								
Betula pubescens																								
Carpinus betulus																								
Castanea sativa																								
Eucalyptus globulus																								
Eucalyptus gunnii																								
Eucalyptus hybride gunnii x dalrympleana																								
Fagus sylvatica																								
Fraxinus angustifolia																								
Fraxinus excelsior																								
Juglans nigra																								
Juglans major x regia =MJ209																								
Juglans nigra x regia =NG23 et NG38																								
Juglans regia																								
Malus sylvestris																								
Populus tremula																								
Populus nigra																								
Prunus avium																								
Quercus cerris																								
Quercus ilex																								
Quercus petraea																								
Quercus pubescens																								
Quercus robur																								
Quercus rubra																								
Quercus suber																								
Robinia pseudoacacia																								
Sorbus domestica																								
Sorbus torminalis																								
Tilia cordata																								
Tilia platyphyllos																								
Total feuillus																								

CULTIVARS de PEUPLIER

Unité : **en nombre de plançons**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
A4A																								
AF2																								
AF8																								
Albello																								
Alcinde																								
Aleramo																								
Bakan																								
Bianco Lomellina																								
Blanc de Garonne																								
Blanc du Poitou																								
Brenta																								
Canadese																								
Dano																								
Degrosso																								
Delgas																								
Dellinois																								
Delrive																								
Delvignac																								
Dender																								
Dorskamp																								
Dvina																								
Flevo																								
Fritzy Pauley																								
Gaver																								
Ghoy																								
I 214																								
I 45 - 51																								
Koster																								
Lambro																								
Lena																								
Ludo																								
Marke																								
Mella																								
Moleto																								
Moncalvo																								
Monviso																								
Oglio																								
Oudenberg																								
Pannonia																								
Polargo																								
Rajane																								
Raspalje																								
Robusta																								

Rona																									
San Martino																									
Serotina																									
Soligo																									
Skado																									
Tardif de Champagne																									
Taro																									
Trichobel																									
Triplo																									
Tucano																									
Unal																									
Vereecken																									
Vesten																									
Autres clones:																									
Total Cultivars Peuplier																									

RESINEUX et FEUILLUS hors code forestier

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Abies nordmanniana																								
Abies procera																								
Cryptomeria japonica																								
Cupressus sempervirens																								
Pinus strobus																								
Pinus uncinata																								
Sequoia sempervirens																								
Thuya plicata																								
Tsuga heterophylla																								
Total résineux Hors code forestier																								

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Liriodendron tulipifera																								
Mespilus germanica																								
Pyrus pyraster																								
Rhamnus frangula																								
Salix alba																								
Salix fragilis																								
Sorbus aria																								
Sorbus aucuparia																								
Sorbus latifolia																								
Ulmus sp.																								
Total feuillus Hors code forestier																								

TOTAL Essences Hors code forestier																								

Total Toutes Essences																								

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4A1

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les pépinières peuplier)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERES
1er juillet **2019** - 30 juin **2020**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) : Peupliers :

CULTIVARS de PEUPLIER

Unité : **en nombre de plancons**	**Origine des plants vendus**					**Destination des plançons**				**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus	**Production propre vendue**	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)	**Importations** UE+pays tiers	**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France	**France**	Catégorie commerciale des plants exportés	**Exportations** EU+ pays tiers	
	Testée	**Partie de plantes**	Testée	**Partie de plantes**		Testée		Testée		
	D	E	J	K	M	Q	R	V	W	X
A4A										
AF2										
AF8										
Albello										
Alcinde										
Aleramo										
Bakan										
Bianco Lomellina										
Blanc de Garonne										
Blanc du Poitou										
Brenta										
Canadese										
Dano										
Degrosso										
Delgas										
Dellinois										
Delrive										
Delvignac										
Dender										
Dorskamp										
Dvina										
Flevo										
Fritzy Pauley										
Gaver										
Ghoy										
I 214										
I 45 - 51										
Koster										
Lambro										
Lena										
Ludo										
Marke										
Mella										
Moleto										
Moncalvo										
Monviso										
Oglio										
Oudenberg										
Pannonia										
Polargo										
Rajane										
Raspalje										
Robusta										
Rona										
San Martino										
Serotina										
Soligo										
Skado										
Tardif de Champagne										
Taro										
Trichobel										
Triplo										
Tucano										
Unal										
Vereecken										
Vesten										
Autres clones:										
Total Cultivars Peuplier										

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er juillet **2019** - 30 juin **2020**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Abies alba																		
Abies bornmuelleriana																		
Abies cephalonica																		
Abies grandis																		
Abies pinsapo																		
Cedrus atlantica																		
Cedrus libani																		
Larix decidua																		
Larix kaempferi																		
Larix sibirica																		
Larix eurolepis																		
Picea abies																		
Picea sitchensis																		
Pinus brutia																		
Pinus canariensis																		
Pinus cembra																		
Pinus contorta																		
Pinus halepensis																		
Pinus leucodermis																		
Pinus nigra ssp salzmannii																		
Pinus nigra var. calabrica																		
Pinus nigra var. corsicana																		
Pinus nigra ssp nigra																		
Pinus pinaster																		
Pinus pinea																		
Pinus radiata																		
Pinus sylvestris																		
Pinus taeda																		
Pseudotsuga menziesii																		
Total résineux																		
Acer campestre																		
Acer platanoides																		
Acer pseudoplatanus																		
Alnus cordata																		
Alnus glutinosa																		
Alnus incana																		
Betula pendula																		
Betula pubescens																		
Carpinus betulus																		
Castanea sativa																		
Eucalyptus globulus																		
Eucalyptus gunnii																		
Eucalyptus hybride gunnii x dalrympleana																		
Fagus sylvatica																		
Fraxinus angustifolia																		
Fraxinus excelsior																		
Juglans nigra																		
Juglans major x regia =MJ209																		
Juglans nigra x regia =NG23 et NG38																		
Juglans regia																		
Malus sylvestris																		
Populus tremula																		
Populus nigra																		
Prunus avium																		
Quercus cerris																		
Quercus ilex																		
Quercus petraea																		
Quercus pubescens																		
Quercus robur																		
Quercus rubra																		
Quercus suber																		
Robinia pseudoacacia																		
Sorbus domestica																		
Sorbus torminalis																		
Tilia cordata																		
Tilia platyphyllos																		
Total feuillus																		

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus
(détruits ou déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er juillet **2019** - 30 juin **2020**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Unité : **en nombre de plançons**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
A4A																		
AF2																		
AF8																		
Albello																		
Alcinde																		
Aleramo																		
Bakan																		
Bianco Lomellina																		
Blanc de Garonne																		
Blanc du Poitou																		
Brenta																		
Canadese																		
Dano																		
Degrosso																		
Delgas																		
Dellinois																		
Delrive																		
Delvignac																		
Dender																		
Dorskamp																		
Dvina																		
Flevo																		
Fritzy Pauley																		
Gaver																		
Ghoy																		
I 214																		
I 45 - 51																		
Koster																		
Lambro																		
Lena																		
Ludo																		
Marke																		
Mella																		
Moleto																		
Moncalvo																		
Monviso																		
Oglio																		
Oudenberg																		
Pannonia																		
Polargo																		
Rajane																		
Raspalje																		
Robusta																		
Rona																		
San Martino																		
Serotina																		
Soligo																		
Skado																		
Tardif de Champagne																		
Taro																		
Trichobel																		
Triplo																		
Tucano																		
Unal																		
Vereecken																		
Vesten																		
Autres clones:																		
Total Cultivars Peuplier																		

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus (détruits ou déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er juillet **2019** - 30 juin **2020**

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

RESINEUX et FEUILLUS hors code forestier

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**										**Invendus forestiers** *
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Abies nordmanniana																		
Abies procera																		
Cryptomeria japonica																		
Cupressus sempervirens																		
Pinus strobus																		
Pinus uncinata																		
Sequoia sempervirens																		
Thuya plicata																		
Tsuga heterophylla																		
Total résineux Hors code forestier																		

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**										**Invendus forestiers** *
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
Liriodendron tulipifera																		
Mespilus germanica																		
Pyrus pyraster																		
Rhamnus frangula																		
Salix alba																		
Salix fragilis																		
Sorbus aria																		
Sorbus aucuparia																		
Sorbus latifolia																		
Ulmus sp.																		
Total feuillus Hors code forestier																		

TOTAL Essences Hors code forestier																		

Total Toutes Essences																		

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus
(détruits ou déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4C

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL
(modèle pour la production et la vente de boutures ou plants destinés aux plantations TCR)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) :	Feuillus-résineux :	
	Peupliers :	
	TOTAL :	0

Unité : **en nombre de plants pour plantation TCR**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
FEUILLUS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K		L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
Eucalyptus sp																								
Robinia pseudoacacia																								
autres espèces :																								
Salix sp.																								
Total feuillus																								

Unité : **en nombre de plants pour plantation TCR**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**										**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée		
PEUPLIER Cultivars	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K		L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
AF2																								
AF8																								
Degrosso																								
Dorskamp																								
Ghoy																								
I214																								
Koster																								
Monviso																								
Muur																								
Oudenberg																								
Polargo																								
Trichobel																								
Triplo																								
Vesten																								
autres cultivars :																								
Total Cultivars Peuplier																								

TOTAL Essences Code Forestier																								

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)